

# La citoyenneté européenne



### En quelques mots...

Le citoyen européen est progressivement devenu un élément clé de l'espace sans frontières intérieures qu'est le marché intérieur. Il est titulaire de droits liés à la libre circulation dans tous les États-membres et à l'application de la Charte des droits fondamentaux de l'Union européenne (UE). Cette réalité transforme l'intégration économique de l'UE en intégration politique.

A cette transformation s'ajoute une gouvernance démocratique de l'UE. Depuis 1979, le Parlement européen incarne la dimension démocratique du processus décisionnel, avec l'élection des députés européens au suffrage universel direct. Les traités ont ajouté des outils de démocratie directe au niveau européen, comme l'initiative citoyenne européenne. La dimension citoyenne de l'intégration est un enjeu majeur de ces dernières années pour inscrire l'Europe dans le quotidien et permettre à l'UE de répondre aux besoins des citoyens.

### Faits et chiffres

- Dans le cadre d'une enquête publiée par la Commission européenne en décembre 2022, 17 % des citoyens interrogés ont déclaré avoir déjà vécu dans un autre État-membre, tandis que 18 % ont indiqué qu'elles envisageaient de travailler dans un autre pays à l'avenir.
- En outre, 58 % des citoyens du bloc estiment que les personnes qui se déplacent entre les pays de l'UE sont bénéfiques au marché du travail. Ces chiffres suggèrent que le soutien de l'opinion publique a augmenté au fil du temps. En effet, seuls 45 % d'entre eux étaient de cet avis en 2009.
- Voir infographies <u>Crisis of confidence</u>: <u>How Europeans see their place in the world</u>.

# Q

### Pourquoi cette thématique?

Le citoyen européen, c'est-à-dire le national de l'un des 27 Etats-membres, circule librement dans l'UE et il est titulaire de droits qu'il exerce dans les différents Etats-membres sous la protection du juge national et de la Cour de Justice de l'Union européenne. Ces droits distinguent le statut du citoyen de celui des autres étrangers.

La Charte des droits fondamentaux de l'Union et le droit de la libre circulation lui permet de se déplacer d'un pays à l'autre, de résider dans un autre État, d'y étudier ou d'y travailler sans avoir besoin d'une autorisation administrative et sans discrimination.

Le citoyen européen est également protégé par la Convention européenne des droits de l'Homme, quand il est sous la juridiction de l'un de 46 Etats-membres du Conseil de l'Europe, dans le cadre de protection mise en place par le juge national et la Cour européenne des droits de l'Homme (Conseil de l'Europe).

Connaître les droits attachés à la notion de citoyen européen permet de comprendre ce qui fait l'originalité de la vie en Europe. Il permet aussi à toute apprenante ou tout apprenant de connaître ses droits quand il circule en Europe pour y faire du tourisme, des études ou y rechercher un emploi. Il voyage avec un passeport européen reconnu partout dans le monde et reconnaît son drapeau et son hymne.

Le citoyen européen est également un acteur de la vie publique. Il convient de connaître les instruments mis à sa disposition pour exercer cette fonction, par les élections au Parlement européen ou des outils de démocratie directe. La récente Convention pour l'avenir de l'Europe montre combien la dimension citoyenne devient majeure pour réformer l'Europe et la mettre au service des citoyens.



# Les informations clés

### ■ Qui est citoyen européen?

Le citoyen européen est un national de l'un des 27 Etats-membres. C'est pourquoi on dit dans le traité que la citoyenneté complète la nationalité et ne la remplace pas. Chaque État a ses propres règles pour déterminer qui est un national; l'Union n'intervient pas dans ce domaine. Le statut de citoyen de l'Union, lequel a vocation, selon une jurisprudence constante, à être le statut fondamental des ressortissants des États-membres, ce qui souligne l'importance de cette notion, en tant qu'elle donne des droits humains en plus de ceux protégés par les constitutions nationales.

Le retrait du Royaume-Uni (le Brexit) en 2020 a pour conséquence automatique de retirer aux nationaux britanniques la citoyenneté européenne. La Cour de justice de l'UE a ainsi conclu que : « la possession de la nationalité d'un État-membre constitue une condition indispensable pour qu'une personne puisse acquérir et conserver le statut de citoyen de l'Union et bénéficier de la plénitude des droits afférents à celui-ci. La perte de la nationalité d'un État membre entraîne donc, pour la personne concernée, la perte automatique de son statut de citoyen de l'Union » (point 57 de l'arrêt du 9 juin 2022, EP c. Préfet du Gers, aff. C- 673/20). La conséquence dans cette affaire a été d'empêcher le ressortissant britannique de voter aux élections municipales en France, pays dans lequel il résidait depuis plus de trente années.

Depuis 2009, la Charte a la même valeur obligatoire que les traités et s'applique aux institutions et aux États quand ils mettent en œuvre le droit de l'UE. Les citoyens européens bénéficient ainsi de la protection de toute une série de droits et libertés, comme le droit à l'intégrité de la personne, le droit à la protection des données personnelles ou le droit d'accès à la prévention en matière de santé et de bénéficier de soins médicaux ou d'un niveau élevé de protection de l'environnement. La Charte protège aussi la liberté de travailler et d'avoir un emploi ou enfin la liberté d'entreprise. Ce texte, le plus moderne dans les textes protégeant les droits humains, est appliqué par les juges nationaux et les juges de l'Union. Depuis 2019, un rapport annuel est publié par la Commission européenne sur l'application de la Charte des droits fondamentaux dans l'UE ; le rapport 2022 est centré sur l'importance des organisations de la société civile pour défendre les droits et libertés fondamentales.

La Charte comprend un chapitre sur la citoyenneté, qui énumère des droits tels que le droit de vote et d'éligibilité aux élections au Parlement européen ou aux élections municipales. Sont visés aussi les droits relatifs à la vie du citoyen comme le droit à une bonne administration (qui suppose le droit de voir ses affaires traitées de manière impartiale et équitable dans un délai raisonnable, ou d'être entendu avant l'adoption d'une décision individuelle), le droit d'accès aux documents ou de saisine du médiateur européen. Enfin, le citoyen européen se distingue des autres par sa liberté de circulation et de séjour sur le territoire des États-membres. Pour les ressortissants d'États tiers, cette liberté peut être accordée, mais aux seules personnes en situation légale.

Ce texte permet aussi un lien avec la Convention européenne des droits de l'homme (CEDH) du Conseil de l'Europe puisque la Charte contient des droits correspondant à des droits garantis par la Convention. Par exemple, les deux textes consacrent le droit à la vie, l'interdiction de la torture ou des traitements inhumains et dégradants, de l'esclavage ou du travail forcé ou le respect de la vie familiale et privée et la liberté de pensée, de conscience et de religion. Le sens de ces droits et leur portée doivent correspondre entre les deux textes (la Cour de justice de l'UE appliquant la jurisprudence de la Cour européenne des droits de l'homme), même si cela ne fait pas obstacle à ce que le droit de l'Union accorde une protection plus étendue. Ce lien est important puisque l'UE doit à terme adhérer à la CEDH, ce qui permettra à la Cour européenne des droits de l'homme de contrôler le respect de la CEDH par le droit de L'UE.

#### La libre circulation et les droits liés à la citoyenneté européenne

Cette libre circulation est en quelque sorte la marque de fabrique de l'intégration européenne. Elle a été développée par la jurisprudence et des textes sur la base du traité puis codifiée par la Charte des droits fondamentaux de l'UE.

De façon générale, le citoyen européen peut décider de franchir sa frontière nationale sans avoir à disposer d'autorisation de circuler avec une simple carte d'identité. Il peut rester dans un État-membre pour y résider, chercher ou exercer un emploi. Il peut aussi y faire des études ou y passer sa retraite.

Si aucune autorisation n'est requise, des conditions sont mises pour pouvoir exercer la libre circulation : à la preuve de l'identité et de la nationalité, s'ajoute la condition de ressources suffisantes et parfois l'inscription dans un régime de sécurité sociale de l'Etat d'origine. Des limites existent aussi : par exemple la libre circulation du citoyen présentant un danger pour l'ordre ou la sécurité publique n'est pas possible dans l'espace européen.

Pour garantir l'effectivité de ces droits, le principe de non-discrimination met à égalité les citoyens européens et les nationaux de l'Etat d'accueil. Le principe de reconnaissance mutuelle garantit que des diplômes obtenus dans l'Etat d'origine soient reconnus dans l'Etat d'accueil. Les droits en lien avec la libre circulation sont étendus à la famille du citoyen.

### Démocratie et participation citoyenne dans l'UE

Le citoyen européen participe aux élections pour le Parlement européen. Pour être électeur, il doit être inscrit sur la liste électorale de l'Etat d'accueil et il se conformera ensuite aux modalités définies par ledit État pour voter. Le citoyen européen est également éligible pour ces élections, quel que soit son pays de résidence. Ce faisant, le citoyen européen est au cœur de la démocratie représentative de l'UE, en élisant les députés qui le représentent au Parlement européen.

A cette démocratie représentative s'ajoutent des instruments de démocratie citoyenne à partir de 1999 (depuis l'entrée en vigueur du traité d'Amsterdam). L'idée est de compléter la démocratie représentative pour combler le sentiment de déficit démocratique et d'éloignement du citoyen de la chose politique européenne. Par exemple, les citoyens européens peuvent exprimer des plaintes auprès du médiateur européen concernant la manière d'administrer des institutions européennes. Ils peuvent aussi adresser des pétitions au Parlement européen.

L'une des innovations est <u>l'initiative citoyenne européenne</u> (ICE). Il s'agit de la possibilité pour un collectif de citoyens européens de demander à la Commission européenne de présenter une proposition législative sur un thème qu'ils ont défini. Cela permet théoriquement de fabriquer des normes européennes en lien avec les besoins exprimés par les citoyens. Pour qu'une ICE soit acceptée, il faut qu'elle soit proposée par sept citoyens issus de sept États-membres différents et qu'elle récolte un million de signatures en moins d'un an. L'idée est de favoriser à la fois l'efficacité de la procédure et garantir aussi qu'elle implique des citoyens n'appartenant pas à un seul et même État-membre. L'initiative citoyenne ne peut être mise en œuvre que si l'UE est compétente pour agir (voir fiche compétences et actions de l'UE). Le principe de subsidiarité s'applique et garantit que l'UE soit le meilleur niveau d'action politique. Elle ne peut mettre en cause les valeurs européennes, pas plus que la Charte des droits fondamentaux de l'UE. Toutefois, cet instrument reste critiqué parce qu'elle ne parvient pas à s'imposer pour pousser la Commission européenne à proposer des règlements ou des directives.

Le dialogue avec la société civile se développe aussi entre les institutions, les associations et les ONG dans le processus décisionnel. Toute action normative est précédée de larges consultations par le biais de livres verts ou des consultations publiques.

### **■ Conférence sur l'avenir de l'Europe et suites institutionnelles**

L'implication des citoyens a été renforcée pour proposer des réformes des politiques de l'UE et des traités pour la première fois en 2021 avec la Conférence sur l'avenir de l'Europe. Une plateforme numérique multilingue, une assemblée plénière et des panels de citoyens européens ont permis aux citoyens de réfléchir ensemble. Ils ont produit des propositions sur 10 thèmes (sur le changement climatique et l'environnement, la santé, une économie plus forte, l'UE dans le monde, les valeurs et l'Etat de droit, la transformation numérique, la démocratie européenne, la migration, l'éducation & la culture, jeunesse et sport et enfin d'autres idées). L'enjeu est de savoir ce que deviennent ces propositions. Bon nombre sont traduites dans de nouveaux textes, mais il reste la question de la réforme des traités, qui, à ce stade divise les Etats-membres de l'UE.



## Désormais, je suis capable de :

- savoir ce qu'est un citoyen européen et quels sont ses droits
- comprendre le fonctionnement des élections au Parlement européen
- connaître les principaux outils de la démocratie directe
- comprendre les enjeux de la dimension citoyenne de l'intégration européenne



### Boite à outils

Article: Mesurer le sentiment d'appartenance européen

Test de citoyenneté interculturelle

La Convention européenne des droits de l'homme en pratique - Ressources pédagogiques (2022)

Éducation et formation aux droits de l'homme



Fiche thématique : Quels sont les droits et les devoirs du citoyen européen ?

<u>Vidéo : Vos droits à la citoyenneté européenne</u>

Article: Comment se passent les élections européennes en France

Article: L'Union européenne: un système démocratique, un vide politique

Article : L'initiative citoyenne européenne, un outil peu efficace de démocratie directe

Conférence sur l'avenir en Europe



# Je m'entraîne

### 1. Est un citoyen européen :

- a. tout national d'un des États-membres de l'UE
- b. tout résident dans un des États membres de l'UE
- c. tout national des États membres ayant une carte de citoyenneté européenne
- d. tout national d'un des États membres voulant exercer son droit à la liberté circulation

### 2. Le citoyen européen a droit à :

- a. un salaire européen
- b. de résider dans tout Etat membre
- c. de voyager avec une carte européenne de chemin de fer
- d. d'obtenir un permis de travail en Europe

### 3. Le citoyen européen est protégé par :

- a. exclusivement par le traité
- b. exclusivement par la Charte des droits fondamentaux de l'UE
- c. exclusivement par la CEDH
- d. le traité, la Charte des droits fondamentaux de l'UE et la CEDH

#### 4. Le citoyen européen peut :

- a. décider de voyager sans passeport dans l'UE
- b. circuler librement même s'il représente un danger pour la sécurité publique
- c. travailler à un salaire harmonisé par l'UE
- c. bénéficier de primes spéciales parce qu'il provient d'un autre Etat membre

### 5. Le Brexit:

- a. prévoit que les ressortissants du Royaume Uni demeurent des citoyens européens
- b. aboutit à priver du statut fondamental de citoyen européen les ressortissants du Royaume Uni
- c. protège la libre circulation avec l'UE
- d. maintient certains droits liés à la citoyenneté européenne

#### 6. Le citoyen européen peut :

- a. participer à une initiative européenne
- b. participer à une initiative européenne s'il remplit certaines conditions
- c. participer à une initiative européenne s'il rassemble des nationaux de son Etat membre
- d. participer à une initiative européenne par internet, sans autres conditions que de posséder un portable

### 7. Le citoyen européen a droit à :

- a. recevoir toute proposition législative de la Commission européenne
- b. participer à la négociation des amendements du Parlement européen
- c. répondre à une consultation de la Commission européenne
- d. amender les textes proposés par la Commission européenne



### 8. Le citoyen européen a le droit de :

- a. participer aux élections législatives dans le pays qui l'accueille
- b. participer aux élections municipales dans le pays qui l'accueille
- c. participer aux élections européennes dans le pays qui l'accueille s'il obtient l'autorisation de son pays d'origine
- d. participer aux élections municipales dans le pays qui l'accueille s'il entre le quota fixé par cet Etat

### 9. Le citoyen européen peut :

- a. toujours participer à la révision des traités européens
- b. toujours amender le texte de révision des traités avant les Etats membres
- c. proposer une révision des traités à son Etat membre, lequel devra en discuter au Conseil européen
- d. peut participer à des conférences citoyennes pour débattre du futur de l'UE

### 10. Le citoyen européen peut :

- a. porter devant la Cour européenne des droits de l'Homme la violation de ses droits découlant d'un texte de l'UE b. porter devant le juge national de dernière instance uniquement la violation de ses droits humains découlant d'un texte de l'UE
- c. porter devant le juge national toute violation de ses droits humains découlant d'un texte de l'UE
- d. porter devant la Cour de justice de l'UE la violation de ses droits humains découlant d'un texte de l'UE

Réponses correctes : 1-a, 2-b, 3-d, 4-a, 5-b, 6-a, 7-c, 8-b, 9-d, 10-c.

